

IV.B1.1 Détails des crédits de trésorerie

Crédits de trésorerie

	Texte	jj/mm/aaaa	Valeur décimale				
	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) <i>(NumContrat)</i>	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2) <i>(DtDec)</i>	Montant maximum autorisé au 01/01/N <i>(MtMaxAutoRi)</i>	Montant des tirages N <i>(MtTirage)</i>	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N <i>(MtRestDu)</i>
					Intérêts (3) <i>(MtRebInt)</i>	Remboursement du tirage <i>(MtReb)</i>	
CodArticle='5191'	5191 Avances du Trésor						
CodArticle='5192'	5192 Avances de trésorerie						
CodArticle='51931'	51931 Lignes de trésorerie						
CodArticle='51932'	51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
CodArticle='5194'	5194 Billets de trésorerie						
CodArticle='5198'	5198 Autres crédits de trésorerie						
Total généré par TotEM	519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Code du champ	Intitulé du champ	Description	Format attendu
CodArticle	Article	Article	51928 5198 51931 5191 5192 51921 51932 5194
LibOrgaPret	Organisme prêteur (nature de la trésorerie)	Organisme prêteur (nature de la trésorerie)	Texte (100 caractères maximum)
DtDec	Date de la décision	Date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.	JJ/MM/AAAA
MtMaxAutori	Montant maximum autorisé	Montant maximum autorisé	Nombre/Décimal (2 chiffres maximum après la virgule)
MtTirage	Montant des tirages	Montant des tirages	Nombre/Décimal (2 chiffres maximum après la virgule)
MtRemb	Montant des remboursements - Tirage	Montant des remboursements - Tirage	Nombre/Décimal (2 chiffres maximum après la virgule)
MtRestDu	Montant restant dû au 01/01 (BP), à la date de vote (BS) et au 31/12 (CA)	Montant restant dû au 01/01 (BP), à la date de vote (BS) et au 31/12 (CA)	Nombre/Décimal (2 chiffres maximum après la virgule)
NumContrat	Numéro de contrat	Numéro de contrat	Texte (30 caractères maximum)
MtRembInt	Montant des remboursements - Intérêts	Montant des remboursements - Intérêts	Nombre/Décimal (2 chiffres maximum après la virgule)

A	B	C	D	E	F	G	H	I
CodArticle	LibOrgaPret	DtDec	MtMaxAutori	MtTirage	MtRemb	MtRestDu	NumContrat	MtRembInt
Article	Organisme prêteur (nature de la trésorerie)	Date de la décision	Montant maximum autorisé	Montant des tirages	Montant des remboursements - Tirage	Montant restant dû au 01/01 (BP), à la date de vote (BS) et au 31/12 (CA)	Numéro de contrat	Montant des remboursements - Intérêts
5194	Chaîne exemple 1	08/10/2025	10	30	50	70	Chaîne exemple 3	90
5191	Chaîne exemple 2	09/10/2025	20	40	60	80	Chaîne exemple 4	100

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
Chaîne exemple 4	09/10/2025	20,00	40,00	100,00	60,00	80,00
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
Chaîne exemple 3	08/10/2025	10,00	30,00	90,00	50,00	70,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)			70,00	190,00	110,00	150,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Ligne générée automatiquement